



ANNEXE 5

OBJET : REGLES DE COACHING FFBAD SAISON 2020-2021 (1^{er} septembre-31 août).

SUR LES COMPETITIONS NATIONALES

Coaching interdit pour les Entraîneurs Nationaux (EN), durant les championnats de France, les tournois qualificatifs aux France (CEJ pour les jeunes), les championnats régionaux, les compétitions départementales ou impliquant les Comités, et les tournois nationaux privés sur le territoire national.

SUR LES COMPETITIONS INTERNATIONALES

Que ce soit pour les joueurs appartenant aux structures du PPF ou hors structures du PPF :

- Si la compétition est prise en charge financièrement par la FFBaD (tout ou partie) avec convocation Collectif France :
 - Coaching des EN et possibilité à leur entière charge financière de l'entraîneur personnel du joueur de coacher en doublon avec l'EN.
 - En cas d'absence d'un EN, possibilité de coaching seul par l'entraîneur personnel du joueur
- Si la compétition n'est pas prise en charge financièrement par la FFBaD : coaching de l'entraîneur personnel du joueur.
- Chez les joueurs de moins de 19 ans (juniors et en dessous), dans le cas où un EN se déplace en observation de la compétition :
 - L'entraîneur personnel peut faire appel à lui dans la mesure de sa disponibilité pour venir coacher avec lui en doublon uniquement contre des joueurs étrangers.
 - L'EN présent peut coacher des joueurs français contre des étrangers si les joueurs français n'ont pas d'entraîneur personnel présent sur place et dans la mesure de sa disponibilité sans déranger son observation globale de la compétition et de l'ensemble des joueurs qui reste sa mission première sur place.

SUR LES COMPETITIONS DE REFERENCE PAR EQUIPE (TOUTES CATEGORIES D'AGE)

Coaching effectué uniquement par les EN.

SUR LES COMPETITIONS DE REFERENCE INDIVIDUELLE HORS JO (TOUTES CATEGORIES D'AGE).

(Prise en charge financière du joueur par la FFBaD)

Possibilité de coaching en doublon avec l'EN par l'entraîneur personnel du joueur, entièrement à sa charge financière, aux conditions suivantes :

- Le coach personnel du joueur est celui et uniquement celui qui gère le quotidien de l'entraînement du joueur et qui coache régulièrement sur les compétitions où ne sont pas présents les EN
- Il est titulaire à minima d'un DE
- Il y a en amont de la compétition et de manière suivie et régulière un partage d'informations sur les contenus d'entraînement, les orientations de parcours de haut-niveau, et les modalités de coaching entre l'entraîneur personnel du joueur et les EN en charge de la catégorie d'âge.

SUR LES JEUX OLYMPIQUES (JO) ET LES JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE (JOJ)

- Coaching effectué uniquement par les EN.

SI DES JOUEURS FRANÇAIS SE RENCONTRENT :

SUR LES COMPETITIONS INTERNATIONALES :

En catégorie senior :

Si 2 français qui bénéficient du soutien financier de la fédération (prise en charge compétition ou aides personnalisées) se rencontrent (convocation collectifs France) : aucun coaching ni de la part des EN ni de la part des entraîneurs personnels des joueurs.

En catégorie jeune :

- Si 1 français convoqué FFBaD rencontre un français non convoqué FFBaD : coaching possible de l'EN du joueur convoqué si et seulement si son adversaire français non convoqué est lui-même coaché par son entraîneur personnel.
- Si 2 français non convoqués se rencontrent : coaching possible des entraîneurs personnels des joueurs

SUR COMPETITION DE REFERENCE INDIVIDUELLES :

- Aucun coaching des EN